

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DDCT 28 Formations au bénéfice des associations et des porteurs de projets associatifs –
Marché de services – Modalités de passation et d'attribution.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel M^{me} la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de passation et d'attribution d'un marché de services en procédure adaptée et lui demande l'autorisation de signer le marché, en vue de la réalisation de modules de formations au bénéfice des associations et des porteurs de projets associatifs (4 lots), pour une durée de deux ans reconductible ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe, les modalités de passation et d'attribution d'un marché de services en procédure adaptée concernant la réalisation de modules de formations au bénéfice des associations et des porteurs de projets associatifs (4 lots).

Article 2 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer les marchés résultant de la procédure de consultation, pour un montant compris entre 6 000 euros et 36 000 euros HT pour le lot n°1, entre 12 000 euros et 84 000 euros HT pour le lot n°2, entre 10 000 euros et 63 000 euros HT pour le lot n°3 et entre 10 000 euros et 84 000 euros HT pour le lot n°4.

Article. 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 011, article 6184 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 sous réserve de décision de financement, et au chapitre 011, nature 6184, rubrique 110 des états spéciaux des mairies d'arrondissement au titre des mêmes exercices, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO